

**Motion du 24 juin 2019 de Mmes et MM. Maria Vittoria Romano, Maria Casares, François Mireval, Jannick Frigenti Empana, Albane Schlechten, Dalya Mitri, Ulrich Jotterand, Martine Sumi, Emmanuel Deonna, Corinne Goehner-da Cruz, Pascal Holenweg, Luis Vazquez, Tobias Schnebli, Maria Pérez, Daniel Sormanni, Laurence Corpataux, Alfonso Gomez et Delphine Wuest: «Assurons la continuité du fond chômage en créant un dispositif pour l'intégration socioprofessionnelle en Ville de Genève».**

(renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal  
lors de la séance du 14 octobre 2019)

### *PROJET DE MOTION*

#### *Exposé des motifs*

En 2008, la Ville de Genève décide de restructurer le Fonds municipal de lutte contre le chômage. Quittant la logique d'aide individuelle, la commune a souhaité utiliser le Fonds chômage pour soutenir la création et la mise en œuvre de projets innovants en matière d'insertion socioprofessionnelle ayant une portée collective. Consciente du rôle qui est le sien, la Ville de Genève ne voulait pas se substituer au Canton en matière de lutte contre le chômage. Elle a donc choisi de collaborer activement avec lui en complétant son action là où il est possible de le faire ou en proposant des projets répondant à des besoins non couverts. Or, le Fonds chômage n'existe plus (suppression de la ligne et entrée en vigueur du MCH2 qui ne permet plus la création ou le maintien des «fonds») et sa dotation sera épuisée le 31 décembre 2019.

Ce n'est pas un secret, l'Office cantonal de l'emploi (OCE) l'ayant relevé à maintes reprises: le contexte du marché du travail est caractérisé par la digitalisation des pratiques de formation, de recherche d'emploi et de recrutement. Le marché du travail est également caractérisé par la digitalisation et la transformation de l'économie et des métiers ainsi que par la valorisation des compétences indigènes. Cela oblige tous les acteurs et actrices de l'insertion socioprofessionnelle à s'adapter toujours plus rapidement aux évolutions avec des moyens financiers limités. C'est seulement une collaboration interinstitutionnelle, des partenariats public-privé et l'engagement d'acteurs solidaires qui permettront d'atteindre des résultats concluants.

Considérant que:

- le Fonds chômage est devenu un acteur important de la réinsertion à Genève;
- sa complémentarité avec les autres partenaires institutionnels, comme l'Hospice général, l'OCE ou encore le Bureau d'intégration des étrangers est démontrée;
- les dispositifs soutenus par le Fonds chômage permettent de soutenir des personnes identifiées comme particulièrement fragiles et qui se trouvent pour

la plupart hors du filet social existant ou de l'aide sociale (surtout les femmes qui se trouvent plus souvent en situation de précarité et qui occupent des emplois précaires);

- le taux d'insertion des mesures déployées par les acteurs et actrices bénéficiaires du Fonds chômage avoisine les 30%, soit trois fois mieux que les 10% de l'OCE, alors que c'est un public qui cumule les obstacles pour accéder à l'emploi;
- le Fonds chômage géré par l'Agenda 21 de la Ville de Genève a permis de créer des projets et des expérimentations de toutes sortes et que les mesures restantes sont celles qui ont fait leurs preuves;
- le Fonds chômage a permis aux associations bénéficiaires de faire un important travail de mutualisation des ressources et de création de synergies pour limiter les coûts et partager les expertises de terrain,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de créer un dispositif conforme au MCH2 qui permette de continuer à financer les projets d'intégration socioprofessionnelle en Ville de Genève, à l'instar d'autres communes dans le canton (Vernier, Meyrin, Carouge, etc.);
- d'inclure dans le budget 2020 une dotation de 1 550 000 francs pour ce dispositif.